



Bayonne, le 25 Janvier 2019,

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY
Président de la C.A.P.B
15, avenue Maréchal Foch
64100 BAYONNE

Objet : Promotion Interne.

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,

La CFDT a fait le choix de mettre en responsabilité des agents dans les trois catégories au sein du Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques à Pau pour soutenir les candidats de notre collectivité. C'est un choix responsable qui nous engage.

Notre organisation souhaite évoquer le choix des candidats qui seront présentés par la Communauté d'Agglomération Pays Basque au titre de la Promotion interne à la Commission Administrative Paritaire au Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques à Pau.

Actuellement les agents de la CAPB n'ont aucune visibilité sur les contours décisionnels qui poussent notre collectivité à présenter un agent à la place d'un autre.

Les conditions statutaires pour pouvoir prétendre à une nomination au titre de la promotion interne sont assez larges.

Notre demande porte aujourd'hui **sur l'importance primordiale** de définir paritairement les modalités particulières pour permettre à l'autorité territoriale de choisir les différents candidats à la promotion interne en toute transparence.

La promotion interne est un sujet extrêmement sensible sur le plan social, managérial et financier. Ce sujet doit être porté à la connaissance des agents l'année antérieure à son avancement lors des entretiens individuels par exemple.

Si cette décision s'intègre dans un contexte réglementaire précis à respecter, il est important que le choix des promus soit cohérent avec des critères objectifs, professionnels et transparents retenus en interne dans notre collectivité.

Ne nous cachons pas, l'entregent peut parfois venir modifier les règles statutaires qui doivent prévaloir dans ces instances. Cette état de fait n'est pas acceptable.

Comment établir la liste des promouvables ? Quels sont les arbitrages ? Par qui sont-ils faits ? Quelles informations en amont pour les organisations syndicales, représentées au Centre de gestion au sein des C.A.P, pour une prise de décision ? Quelles modalités ou cadres peuvent-ils emporter pour le choix du candidat retenu ?

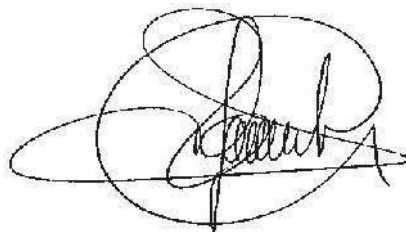
Sur ce point, comme sur d'autres, il faut aujourd'hui que la CAPB soit en ordre de marche. Nous serons vigilants à ce que l'équité soit respectée au sein des services.

Dans l'attente **d'un retour de votre part**, veuillez agréer, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, nos meilleures salutations.

Pour la section syndicale CFDT-CAPB.

Laurent Roux.

Secrétaire section CFDT CAPB.



Copie Mme Béhotéguy, Vice-Présidente de la CAPB.

Copie aux élu-e-s siégeant en Comité Technique.